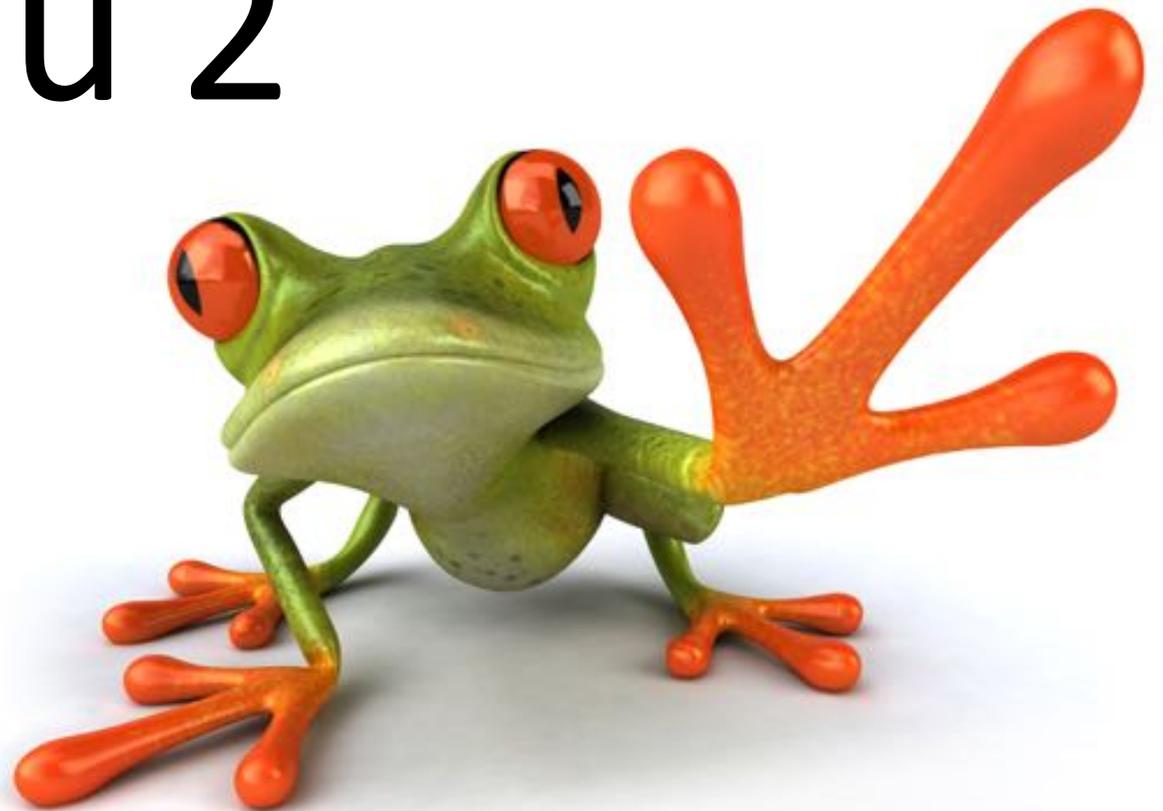


# La formation théorique au niveau 2

À L'AQUA TEAM  
KAYSERSBERG





# Nous allons voir...

Le matériel du plongeur

La réglementation

## **Le Club** et la formation au Niveau 2

Les pressions, les barotraumatismes

L'équilibre, la flottabilité

Dalton et Henry

La désaturation

Le froid, l'essoufflement et les dangers du milieu

L'environnement

Le test de connaissances



# L'Aqua Team Kayzersberg...

Pour simplifier, appelez moi ATK ... Je suis né le **10 décembre 1979** grâce à une pléiade de plongeurs chevronnés et enthousiastes.

Dès ma naissance, j'ai été affilié à la **FFESSM** (Fédération Française d'Etudes et de Sports Marins) et agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Trente ans après, en 2009, j'ai décidé de changer de fédération pour rejoindre la **FSGT** (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) plus proche de ma philosophie et conception.



La **FSGT** a été créée en 1934. Elle représente aujourd'hui :

- 270 000 pratiquants,
- 4 750 associations locales ou d'entreprises,
- 2 000 animateurs et plus de 600 formateurs bénévoles reconnus,
- 90 comités départementaux et régionaux,
- 98 activités sportives, avec ou sans compétition, au niveau local, départemental, national et international.

La fédé organise des milliers de rencontres et de compétitions, des centaines de rassemblements, des pratiques mixtes valides/personnes en situation de handicap, des pratiques spécifiques en direction des milieux populaires, des pratiques enfants, jeunes, seniors ou familiales.





# La FSGT et la plongée...

La FSGT œuvre depuis **plus de 60 ans** à la démocratisation de la pratique des activités subaquatiques.

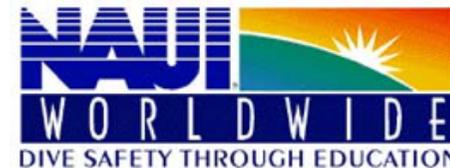
Pratiquer des activités subaquatiques à la FSGT, c'est bénéficier et organiser des formations de grande qualité, en constante évolution, dans le respect de l'environnement et dans le partage de valeurs telles que le bénévolat, la convivialité et la solidarité : la plongée pour tous !



D'autres organismes en France :



Dans le monde :





# Les références du club...

Voici mes différentes références ...

Le numéro d'**affiliation FSGT** : 16823019 et FFESSM : 06680096

Celui de l'**agrément de Jeunesse et Sports** : 58/82- 68- S

Le code d'établissement **APS** : 06809ET0009

Le numéro **SIRET** : 45273109400010 et le code APE : 8551Z

J'habite ... à la piscine "**Arc en Ciel**" au 31 rue du Geisbourg à Kaysersberg où je dispose également d'**un local technique** ou est entreposé l'ensemble du matériel que le club met à la disposition des adhérents.

Depuis peu, j'ai eu l'opportunité d'acquérir **un second local** au centre de KB.

**Je peux vous proposer ...**

- **D'être formé** dans le cadre de la FSGT à l'un des niveaux de plongeur ou de moniteur.
- De pouvoir **réaliser des plongées** et d'**entretenir votre forme physique**.
- Et de **pratiquer** certaines **disciplines subaquatiques connexes**.

Pour devenir membre, il faudra compléter une fiche d'inscription...



# La fiche d'inscription ...

Nouveau membre  Dossier d'inscription complet ;  Certificat médical (COPIEx2) ;  Chèque n°  Règlement de descente  Espèces

**Fiche d'inscription saison 2017/2018**  
**AQUA TEAM KAYSERSBERG**  
http://www.aquateamkaysersberg.com  
Espace Nautique Arc en Ciel, 31 rue du Geisbourg  
68240 Kaysersberg, Alsace, France  
filiation FSGT : 1 68 23 019 6 et FFESSM : 06 68 096 - N° d'agrément Jeunesse et Sports : 58/82-68-S  
Code APS : 06809ET0009 - N° SIREN : 452 731 094 - N° SIRET : 452 731 094 00010 - APE 8851Z

**Une fiche devra être complétée pour chaque membre**  
**La date LIMITE pour la remise du dossier COMPLET à Antonio DE CARVALHO est le 25/09/2017.**  
**ATTENTION : Passé cette date une majoration de 15€ sera appliquée.**  
**Pensez à ramener le dossier COMPLET !**

**1. Identité** - Mes coordonnées n'ont pas changé depuis la saison dernière

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Dept : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : / / \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : N° : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Je souhaite recevoir les informations du club sur mon adresse mail :  OUI  NON   
Courriel : \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer avec une licence (vous pouvez choisir les deux fédé) :  FSGT  FFESSM  
(Obligatoire pour les Kids et pour les passages de niveaux)

**Merci de fournir une photo d'identité découpée au format 30x40mm (largeur x hauteur) ; voir les dimensions ci-dessus \***

## 2. Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à pratiquer la plongée sous-marine ou toute activité connexe proposée par l'Aqua Team Kaysersberg.  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## 3. Niveau et objectif pour la saison - Pas de changement depuis la saison dernière

Diplôme de plongée le plus élevé : \_\_\_\_\_ Date d'obtention : \_\_\_\_\_  
Diplôme de secourisme obtenu : \_\_\_\_\_ Date d'obtention : \_\_\_\_\_  
Autre(s) formation(s) : \_\_\_\_\_ Objectif pour la saison : \_\_\_\_\_

## 4. Visite médicale obligatoire

Pour la qualification du médecin se reporter à la fiche du certificat médical.  
L'attestation devra être faite sur le formulaire type joint au dossier d'inscription.

## 5. Assurance complémentaire

La loi sur le sport impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la facultative d'adhésion à une Assurance Individuelle Accident. La signature de votre fiche d'inscription atteste que vous avez l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle ayant notamment pour objet de proposer des garanties de dommages corporels.

## 6. Personne à prévenir - Pas de changement depuis la saison dernière

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse si différente de la vôtre : N° : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

## 7. Attestation pour remboursement CE

Je souhaite me faire rembourser la cotisation par le Comité d'Entreprise de mon employeur

## 8. Inscription et cotisation

Catégories	Par membre	Total
Nouveau membre (Joindre une copie de la carte d'identité)	15 €	
Cotisation Adulte (r : 90€ par adulte pour les nouveaux membres qui arrivent au club après le 1 <sup>er</sup> janvier 2018)	140 € *	
Cotisation Individuelle (président, secrétaire, trésorier, personnel matériel)	40 €	
Cotisation Couple (deux adultes - communiqué à chaque moniteur par le président)		
Cotisation Enfant (dans la même famille pour le 2 <sup>e</sup> , 65€ ; pour le 3 <sup>e</sup> , 45€)	120 €	
Cotisation "Nageur" (ATTENTION cette cotisation ne vous permet pas de plonger)	85 €   65 €   45 €	
Licence supplémentaire de la FSGT ou FFESSM si coché les deux licences	65 €	
Assurance Complémentaire de la FSGT ou FFESSM	45 €	
Assurance Complémentaire Individuelle Accident de la FSGT (Philippe Grob)	10 €	
Assurance Complémentaire - Sportmut - de la FSGT (à souscrire individuellement voir)	de 25 à 110€	
Assurance Complémentaire de la FFESSM Catégorie 1	20 €	
Assurance Complémentaire de la FFESSM Catégorie 2	35 €	
Assurance Complémentaire de la FFESSM Catégorie 3	55 €	
Frais Inspection Visuelle de mon(mes) bloc(s) de plongée : Nombre de bloc _____ X 10 €	10€ par bloc	
Entretien du matériel de plongée mis à disposition (Inspection visuelle)	12 €	
Adulte sans bouteille perso	5 €	
Kid sans bouteille perso		
<b>Total</b>		

## 9. Déclaration

Je soussigné \_\_\_\_\_ m'engage à respecter le Règlement Intérieur de l'association et plus largement, tous règlements appliqués au sein de l'association, les réglementations et lois en vigueur, notamment pour la conservation de la faune, de la flore. J'accepte également de pouvoir figurer sur une photo, une vidéo qui pourra paraître sur notre site internet, dans la presse ou sur tout tableau d'affichage du club dans un lieu public.  
Date : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

**Mode paiement :**  Espèces ;  Chèque à l'ordre de l'Aqua Team de Kaysersberg

**Joindre à cette fiche dûment complétée :**  
 2 photocopies du certificat médical, l'original sera obligatoirement conservé par vos soins  
 Le règlement du montant de la cotisation  
 Une photo d'identité découpée au format 30x40mm (largeur x hauteur) ; voir cadre logo FSGT/FFESSM

**Obligatoire**



# Demandez le programme...

Voici les activités plongées que je vous propose au cours d'une saison qui débute en général à la mi-septembre :

- Une trentaine de séances piscine pour les adultes, le lundi, hors périodes de congé scolaire, de 20h à 22h ; Pour les kid's le samedi de 17h30 à 19h.
- Autant de sorties en milieu naturel, en lac ou gravière.
- Une sortie en mer pour adultes, et une tous les deux ans pour les Kid's.
- Un week-end à la fosse de Dijon pour les Kid's.
- Quelques plongées en bassin de 20 mètres de profondeur, histoire de faire ou refaire des exercices.
- Des formations à d'autres qualifications comme le secourisme (CAFSAN), la plongée aux mélanges (NITROX), ou au recycleur, l'ensemble de PA ...

Cela représente pas moins de 150 journées, avec quelques fois plusieurs activités la même journée, et environ 60 plongées !

Le bon fonctionnement du club est assuré par plusieurs entités :

- Le Comité Directeur.
- La Commission Activité Plongée du Club.
- L'équipe du matériel.
- Des sections : CPL, L'bar, Kid's, Féminine, ... D'autres arriveront peut-être encore ...



# Le Comité Directeur...

La bonne marche du Club est assurée par un **Comité Directeur** élu pour une durée de trois ans lors d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Le Comité Directeur de l'Aqua Team Kaysersberg se réunit toutes les six semaines environ afin de **discuter de l'organisation générale et du fonctionnement** du Club, et d'assurer ainsi la bonne marche de ce dernier.

Tout membre du Club peut assister aux différentes réunions du Comité Directeur à condition d'être à jour de sa cotisation.

Le Bureau Directeur est composé :

- **Du Président Gilles DANNER, 06 16 44 38 78**
- De la secrétaire, Martine SOGNY, 06 73 81 91 33
- Du trésorier, Philippe GROB, 06 88 41 77 58



## La CAPC...

La **Commission Activité Plongé du Club**, qui regroupe l'ensemble des Moniteurs et Directeurs de Plongée de l'Aqua Team Kaysersberg, **s'occupe de l'enseignement et de l'organisation de la pratique de la plongée** sous-marine au sein du Club.

Les Moniteurs sont garants de l'exécution des directives provenant de notre ministère de tutelle (Ministre des Sports, MME MARACINEANU) et de l'application des recommandations de la Commission Fédéral d'Activité Plongée.

La Commission est composée à ce jour de **15 membres**.

Son responsable, qui a été désigné par le Comité Directeur lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, est :

- Philippe GROB, 06 88 41 77 58



# L'Équipe du Matériel...

Équipe indispensable dans la vie du Club.

Le Responsable du Matériel désigné par le Comité Directeur lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire est : ZIRGEL Bruno, 06 62 41 93 95.

L'Aqua Team Kaysersberg met à la disposition de ses adhérents une panoplie de matériel. Actuellement, le club dispose de :

- 1 compresseur AIR de 28 m<sup>3</sup>/h, ainsi 1 compresseur NITROX.
- 42 bouteilles de plongée, 32 gilets et 25 détendeurs.
- Des combinaisons, gants et bottillons.
- Des lots de PMT.
- La valise avec le matériel de secours...

Tout ce matériel est entretenu et mis en valeur par Bruno, aidé de ses adjoints, et de quelques volontaires occasionnels.

Sachons apprécier et les aider dans la mesure de nos disponibilités.



# La vie du Club...

## Septembre

- La reprise piscine après les longs mois de vacances et les traditionnelles soirées « Portes Ouvertes ».
- La Fête du sport organisée par la ville de Kaysersberg Vignoble.
- La journée Sport pour Tous, Tous pour le Sport pour favoriser les Pratiques Partagées en personnes valides et personnes en situation de handicap.
- Notre participation à l'opération Nettoyons la Nature sur les berges de la Weiss.

## Octobre

- La journée « Elles bullent » à l'initiative de la Commission Féminine, pour la promotion de la plongée.
- L'après-midi Halloween pour les kid's. (et des plus grands)
- Une soirée à thème « vin nouveau », organisée par L'bar pour les adultes après la séance piscine.
- Le stage de plongée pour les jeunes à la piscine de Kaysersberg.

## Novembre

- Un recyclage au secourisme, pour les adultes et une autre pour les kid's, histoire de garder des réflexes.
- La sortie du 11 novembre, Nemo33, Y40, ...

## Décembre

- Les journées « Parking » et « Cabanon » lors du Marché de Noël de Kaysersberg Vignoble.
- L'après-midi Saint-Nicolas pour les kid's. (et des plus grands)
- Une soirée à thème « manalas », organisée par L'bar pour les adultes après la séance piscine.

## Janvier

- L'incontournable Pot de Nouvel An après la première séance piscine.
- L'après-midi Reines et Rois pour les kid's. (et des plus grands)
- Une soirée à thème « galette des rois », organisée par L'bar pour les adultes après la séance piscine.



# La vie du Club...

## Février

- Les Water Games, une rencontre entre tous les Plongeurs Enfants du département, de la région.
- Une animation pour les jeunes durant les vacances scolaires.
- L'après-midi carnaval pour les kid's. (et des plus grands)
- Une soirée à thème « beignets », organisée par L'bar pour les adultes après la séance piscine.

## Mars

- La Nuit de l'Eau pour récolter quelques fonds pour l'UNICEF.

## Avril

- Notre participation à l'opération Haut Rhin Propre sur les berges de la Weiss.
- Une animation pour les jeunes durant les vacances scolaires.

## Mai

- Une formation à la plongée aux mélanges Nitrox, pour les adultes plus de sécurité en plongée.
- Une formation CAFSAN le secourisme en plongée pour les adultes.

## Juin

- La « Journée des Entreprises » pour faire la promotion du club auprès des CE de certaines entreprises locale.
- Formation Nitrox et CAFSAN pour les kid's à partir du niveau 1.
- L'assemblée Générale du Club, un moment important dans la vie du club.

## Juillet et août

- Des animations durant les vacances scolaires, co-organisée par « Les Enfants de la Vallée » de la Comcom de Kaysersberg.
- Des journées « Découvrez la Plongée » à la piscine Carola et Des 3 Châteaux sur Ribeauvillé.



# Je m'engage à quoi ???

À adopter un « comportement club », n'oubliez pas que celui-ci ne fonctionne que grâce au bénévolat.

À participer aux tâches liées à la vie de groupe, par exemple, les jours d'entraînement piscine, transporter les scaphandres du local technique au bord du bassin, et inversement ; Et surtout rapporter le jour convenu le matériel emprunté lors de la sortie du dimanche...

À participer aux opérations nous permettant de faire gonfler le compte bancaire, comme par exemple, le placement au parking et le cabanon au Marché de Noël,...

À s'inscrire le vendredi pour la sortie du dimanche par le biais du blog.

À respecter la date limite pour le retour des formulaires d'inscription : soirée du club, sortie mer, sortie fosse de plongée, formation et SURTOUT le renouvellement de la licence.



# Ma cotisation me donne droit...

Aux entrées à la piscine, uniquement dans le cadre des entraînements, lors des animations ou autres manifestations.

Au prêt du « gros » matériel, comme les bouteilles, détendeurs et gilets, uniquement pour les activités proposées et organisée par le Club.

À l'encadrement théorique et pratique des moniteurs, lors des sorties dominicales en milieu naturel, sorties à la fosse de plongée, sortie mer, et l'ensemble des cours théoriques.

À la licence, que chaque pratiquant inscrit ou impliqué dans une compétition ou dans une formation FSGT doit procéder.

Il existe 3 types : adulte, jeune, enfant.

Au club, les licences sont annuelles et démarrent au **1er septembre**. Elles sont valides **jusqu'au 31 août** de l'année suivante. Ces échéances sont immuables et ne dépendent en aucun cas de la date de délivrance de la licence.

À titre d'information, il est à noter que les licences FSGT sont **omnisports**. Par conséquent, l'assurance associée à la licence couvre l'adhérent pour d'autres activités sportives pratiquées dans un cadre de club FSGT.

La garantie de base proposée avec la licence vous couvre **en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident dans le monde**, y compris pour la pratique de la chasse sous-marine.



# Aurais-je d'autres frais ???

OUI, ceux pour une visite chez le médecin, pour la délivrance d'un **Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la plongée sous-marine.**

Le document présenté devra dater de moins d'un an. Quel médecin choisir ?

Exploration	Enfants	Inférieurs à 14 ans. 12 ou 13 ans et titulaires du N1	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Plongeurs air et nitrox	Tout Médecin
		Plongeurs Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Handisub	Baptême < 2 mètres	Tout Médecin
Toute immersion > 2 mètres		Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***	
Passage des Brevets	Les Enfants	1° étoile de mer	Pas de certificat médical
		2° et 3° étoile de mer	Tout Médecin
		Passage Plongeur de Bronze, Argent et Or	Médecin Fédéral ou Médecin Spécialisé*
	Adultes	Passage des Niveaux P1, P2 et P3	Tout Médecin
		Passage des qualifications PA12 au PA 60	Tout Médecin
		Passage des brevets nitrox	Tout Médecin
		Passage des brevets Trimix et Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Passage du Guide de Palanquée N4	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
Passage des Brevets d'enseignement d'Initiateur à l'Instructeur National	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**		
Handisub	Passage des PESH 6 au PESH 40	Médecin Fédéral ou Médecin spécialiste de la médecine physique***	
L'Encadrement et l'enseignement	Adultes	Encadrement et enseignement à l'air ou Nitrox	Tout Médecin
		Encadrement ou enseignement au Trimix ou Recycleur	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
		Instructeur Régional	Conformement aux modalités définies par la CTR (Cf RI du collège)
		Instructeur National pour l'enseignement des MF2 au sein des stages et examens organisés par la CTN	Médecin Fédéral, Spécialisé* ou de Sport**
	Faire figurer sur le certificat médical la citation "..... et à l'encadrement ou à l'enseignement " n'est pas une obligation.		

\* **Médecin Spécialisé:** Médecin titulaire du Diplôme Universitaire de médecine de plongée, de plongée professionnelle de médecine subaquatique ou d'un diplôme interuniversitaire de médecine subaquatique et hyperbare.

\*\* **Médecin de sport:** Médecin titulaire du C.E.S. du sport (capacité ou diplôme universitaire).

\*\*\* **Médecin spécialiste de la médecine physique:** Médecin titulaire d'un diplôme de médecine de rééducation fonctionnelle.



# L'assurance...

La souscription de l'assurance qui vous est proposée avec la licence FSGT est **plus que recommandée**. En effet, les garanties proposées avec les contrats privés « multirisques habitation » ont souvent des entendues plus limitées que celles des garanties proposées avec la licence.

L'assurance de la licence vous offrira des garanties en :

- **Responsabilité Civile (RC) et défense pénale – recours**. Dans ce cas, l'assurance prendra à sa charge les conséquences pécuniaires de dommages causés involontairement à des tiers et par rapport auxquels votre responsabilité est engagée. Ces dommages peuvent être corporels, matériels ou immatériels.
- **Individuelle Accident** qui permet la prise en charge des conséquences de toute atteinte corporelle décelable non-intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause externe et de toute mort subite ne résultant pas d'un état pathologique antérieur.
- **Assistance rapatriement** en cas d'accident ou de maladie grave à plus de 50 km du domicile. Cette garantie comprend, entre autres, les frais de recherche et/ou de secours en mer.

L'assurance souscrite avec la licence permet **une couverture pour toute activité subaquatique y compris la chasse sous-marine**.

La FSGT étant une fédération multisports, **la même assurance est valable pour toutes les activités sportives** sauf les sports aériens et les sports mécaniques.

Au niveau géographique, l'assurance fournie avec la licence FSGT couvre les dommages survenus en **France y compris les DOM-TOM et les principautés d'Andorre et de Monaco**.

Elle couvre également les dommages survenus **dans les autres pays du monde pour les séjours temporaires ne dépassant pas 90 jours consécutifs** d'absence d'un territoire français, dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou en instabilité politique notoire. (cf. web du ministère chargé des Affaires Étrangères)



# Notion de responsabilité...

Plusieurs personnes sont responsables en cas d'accident : le Président, le Directeur de Plongée, le Guide de Palanquée, le Plongeur Autonome, le Plongeur Encadré.  
À savoir : en cas de plongée hors structure, les textes du Code du Spot peuvent servir au juge de référence.

Il existe deux types de responsabilités :

La responsabilité civile :

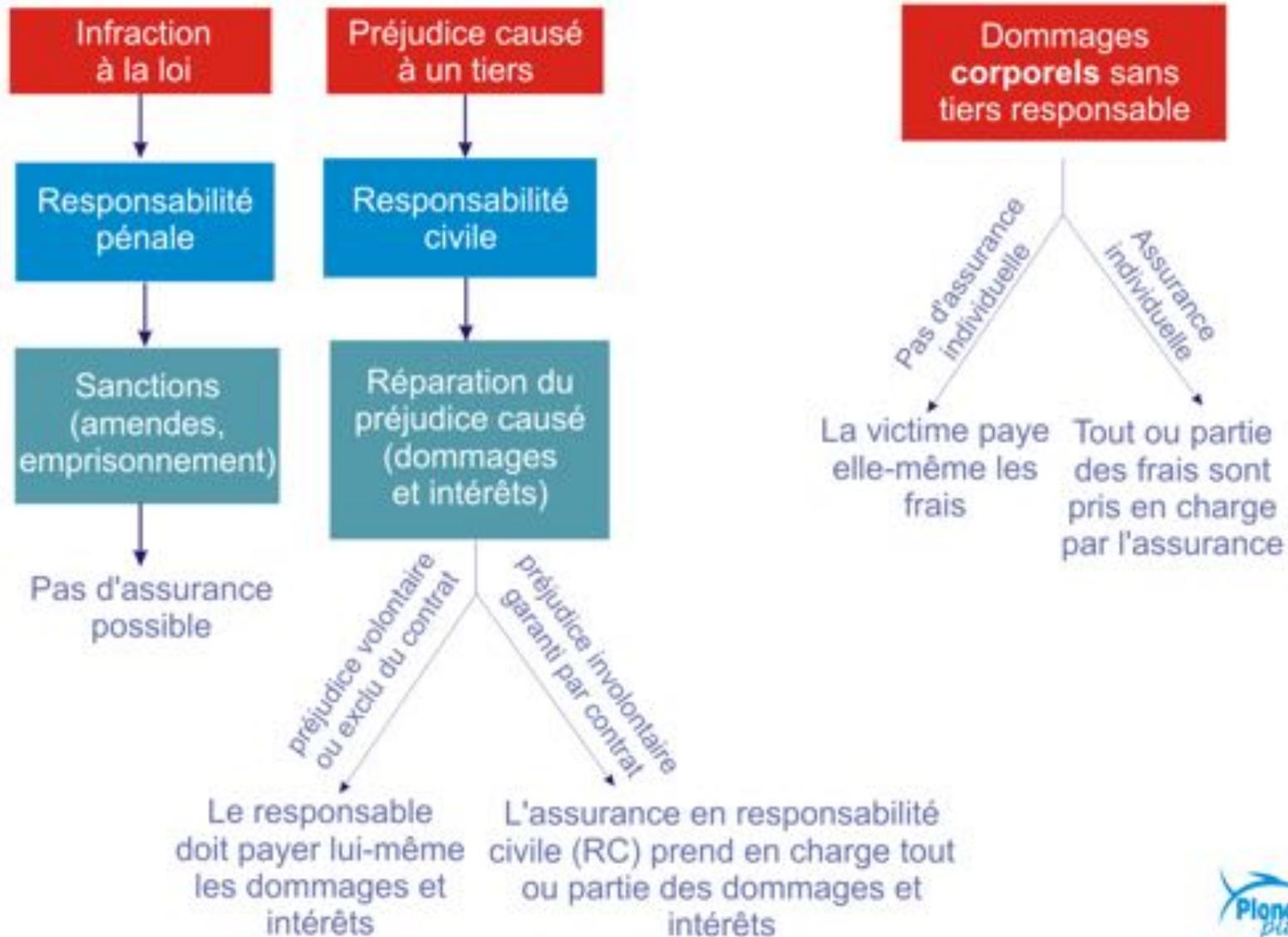
- Chacun est responsable des dommages qu'il cause à autrui.
- L'action civile est mise en mouvement par la victime ou ses ayants droits pour réclamer à l'auteur du dommage la réparation du préjudice.
- La réparation est pécuniaire.
- La licence garantit les souscripteurs en responsabilité civile (RC), mais ne garantissent pas les dommages causés à soi-même.

La responsabilité pénale :

- Elle est la conséquence d'une infraction à la loi.
- La faute pénale peut être sanctionnée en dehors de tout dommage contrairement à la faute civile.
- C'est la loi qui prévoit les sanctions.



# Assurances et responsabilités...





# Aurais-je d'autres frais ???

OUI, ceux pour l'acquisition du matériel personnel :

- Pour le débutant, prépa P1 : palmes, masque, tuba.
- Pour le plongeur prépa P2 : combinaison, gants, bottillons, palmes réglables et ceinture de lest, instrument indiquant les paramètres de la plongée.
- Pour le plongeur prépa P3 : gilet de stabilisation, détendeurs et manomètre, bouteille, lampe.

OUI, ceux pour participer aux différentes sorties plongées et activités annexes proposées au cours de la saison : sortie à Holtzheim, sortie mer, sortie fosse ; différents repas et autres manifestations proposées.

OUI ceux pour la délivrance obligatoire d'une carte indiquant le niveau de plongée.

Et enfin OUI ceux pour fêter l'obtention de ton niveau, ta qualification, ton anniversaire...

Merci d'avoir été attentif  
Avez vous des questions ???





# Nous allons voir...

Le matériel du plongeur

La réglementation

## Le Club et la **formation au Niveau 2**

Les pressions, les barotraumatismes

L'équilibre, la flottabilité

Dalton et Henry

La désaturation

Le froid, l'essoufflement et les dangers du milieu

L'environnement

Le test de connaissances



## Pour le niveau 2...

Comme pour tous les niveaux à la FSGT, tout se trouve dans le livret de certification.

### Définition du niveau :

Le niveau 2 est un plongeur confirmé qui a acquis les compétences de la qualification « Plongeur Autonome à 20m » et de la qualification « Plongeur Encadré à 40m ».

Lorsqu'il plonge sans la surveillance directe d'un encadrant, les plongées sont réalisées :

- Sans palier de décompression obligatoire,
- Avec une assistance de surface,
- Dans des conditions identiques ou meilleures que celles de la formation.

Les plongées en autonomie sont interdites pour les plongeurs mineurs.





# Organisation de la formation...

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont **organisées au niveau du club** sous la responsabilité d'**un enseignant de niveau III** licencié à la FSGT.

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

Avant de participer à des plongées dans l'EAO, l'élève doit, dans l'EAR, démontrer à un moniteur les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.



# Pré-requis et validation...

## Pré-requis :

- Être **licencié** à la FSGT.
- Présenter un **Certificat d'Absence de Contre-Indication** à la plongée subaquatique en scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs, présenter une autorisation parentale.

## Validation :

- Être âgé au moins de **16 ans** à la remise du brevet.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au **minimum 15 plongées en EAO** sous le contrôle d'un moniteur.
- L'évaluation des savoir-faire doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) l'enseignant(s) ayant validé les compétences et supervisé la formation.



# Les modules...

## Module SURFACE

1. Connaitre l'équipement
2. Savoir se mettre à l'eau et sortir
3. Maîtriser les techniques d'immersion
4. Savoir se déplacer en capelé

## Module SAVOIR FAIRE FONDAMENTAUX (EAR)

5. Lâcher et reprendre l'embout (LRE)
6. Remonter en Expiration, Embout en Bouche (REEB)
7. Gérer sa flottabilité – maîtrise du poumon ballast
8. Gérer sa flottabilité – maîtrise du gilet en EAR
9. Réaliser un Vidage De Masque (VDM) après retrait
10. Savoir interpréter des signes conventionnels
11. Récupérer son détendeur en immersion
12. Utiliser une source d'air de secours comme receveur
13. Utiliser une source d'air de secours comme donneur



# Les modules...

Module ÉVOLUTION en autonomie de 0 à 20 mètres (EAO)

8. Gérer sa flottabilité – Maitriser son gilet en évolution
9. Réaliser un Vidage De Masque (VDM) suite à un remplissage sans retrait dans la zone de 4 à 12 mètres
10. Savoir interpréter les signes conventionnels en évolution
14. Remonter à la surface à vitesse contrôlée
15. Assister un plongeur en difficulté jusqu'à la surface à vitesse contrôlée
16. Planifier, organiser et évoluer de façon autonome

Module ADAPTATION de 0 à 40 mètres (EAO)

17. Lâcher et reprise de l'embout (LRE)
18. Réaliser un vidage du masque (VM)
19. Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable
20. Utiliser une source d'air de secours comme receveur
21. Utiliser une source d'air de secours comme donneur
22. Maîtriser la remontée à vitesse contrôlée de l'espace de 40m à la surface
23. Maîtriser l'évolution en palanquée et les procédures de sécurité



# Les modules...

Module THÉORIE (à l'écrit ou à l'oral)

23. Notions élémentaires sur la pression (pression atmosphérique, hydrostatique, ambiante) et sur la compressibilité des gaz
24. Explications des barotraumatismes (mécanismes, symptômes, conduites à tenir, préventions)
25. Notions élémentaires sur la flottabilité (poussée d'Archimède et poids apparent)
26. Notions de désaturation : mécanismes de saturation et désaturation d'azote, courbe de sécurité, vitesse de remontée et paliers)
27. Prévention des risques : essoufflement, froid, piqures, narcose et ADD
28. Déroulement d'une plongée de type exploration (préparation, mise à l'eau, descente, position et déplacement en palanquée, procédures en cas de perte de la palanquée, remontée, actions après la plongée)
29. Matériel utilisé par le plongeur (règles d'hygiène et notion d'entretien)
30. Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club
31. Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds et sensibilisation à sa préservation



# L'attestation de réussite...

Livret de certification P2

C° Formation – Janvier 2014

## Attestation de réussite - P2 Demande de carte brevet

A archiver au club après avoir fait la demande de carte par intranet  
(<http://brevet.fsgt.org>)



Nom et prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

N° de licence FSGT : .....

Nom et tél du club : .....

**Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet  
PLONGEUR NIVEAU II et souhaite obtenir une carte brevet :**

FSGT (P2)/CMAS\*\*

FSGT (P2)

**Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-  
requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.**

Date et lieu : .....

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

Merci d'avoir été attentif  
Avez vous des questions ???



Au programme de la semaine  
prochaine...

Les pressions et les « Baro »

